

Conseil Municipal du 2 septembre 2025

Procès-verbal

Date de convocation : 29 août 2025

Nombre de conseillers en exercice : 23

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ
le 2 septembre à 20h00,
le conseil municipal,
légalement convoqué,
s'est réuni en séance
ordinaire sous la présidence de

Monsieur Anthony TRIFAUT, Maire

Présents : Jules AUBERT, Yvette BULOUP, Philippe CHARPENTIER, Annick CHARTRAIN, Amandine CLEMENCE, Philippe COUDRAY, Christiane COULON, Didier DREUX, Alain GAUTIER, Milène LEPROUST, Emmanuelle LEROUX, Laurent MAILLARD, Marianne ROHART, Léa SABIN, Anthony TRIFAUT

Vote par procuration : Annie DARAULT donne pouvoir à Christiane COULON, Stéphane FOUQUET donne pouvoir à Laurent MAILLARD, Christian MAUCOURT donne pouvoir à Annick CHARTRAIN, Emilie PERDEREAU donne pouvoir à Anthony TRIFAUT, Mickaël PLAIS donne pouvoir à Léa SABIN

Absents excusés : Gaëtan RENAULT et Jonathan REYT

Absents non représentés : Mélanie MACE

Monsieur le Maire constate le quorum et donne lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose d'ajouter une dépense supplémentaire au rapport n°2, le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour réadapter ce rapport.

Madame COULON se porte volontaire pour être secrétaire de séance.

Anthony TRIFAUT demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} juillet 2025. Aucune remarque n'est faite, il est approuvé à l'unanimité.

Rapport n°1 : Tarification des repas au restaurant scolaire

Pour rappel, en date du **20 juin 2024**, Monsieur le Maire a notifié le marché public de la restauration scolaire à la société RESTAUVAL pour l'offre de base (confection des repas) avec, en plus, une prestation supplémentaire éventuelle - PSE (pour le service des repas). Ce contrat avec le prestataire prévoit une formule de calcul de révision des prix au regard des indices des prix à la consommation notamment.

Considérant qu'il revient au conseil municipal de délibérer sur les tarifs des repas applicables au restaurant scolaire, pour la prochaine rentrée scolaire ; la commission enfance familles s'est réunie le **26 août 2025** afin de proposer une grille tarifaire des repas pour l'année 2025-2026.

Une augmentation de **2,69%** est proposée pour l'année scolaire 2025/2026.

Tarif retenu au conseil du 10 septembre 2024 et appliqué à compter du 01 octobre 2024			
Enfants de Montfort et classe ULIS		Enfants extérieurs à la commune	Tarifs adultes
Tranche A plus de 1220 €	4,37 €	5,54 €	6,65 €
Tranche B entre 766 € et 1220 €	4,23 €	5,20 €	
Tranche C < de 765 €	4,12 €	4,87 €	
Avec une augmentation de 2,69% demandé au conseil du 02 septembre 2025 et appliquée aux familles à compter du 01 octobre 2025			
Enfants de Montfort et classe ULIS		Enfants extérieurs à la commune	Tarifs adultes
Tranche A plus de 1220 €	4,49 €	5,69 €	6,83 €
Tranche B entre 766 € et 1220 €	4,34 €	5,34 €	
Tranche C < de 765 €	4,23 €	5,00 €	
Tarif appliqué avec une majoration de 30%			
En cas de non réservation, de réservation hors délai ou de non annulation, une majoration de 30% est appliquée par repas			
Les parents ont eu connaissance de cette application en signant le règlement scolaire			
Enfants de Montfort et classe ULIS		Enfants extérieurs à la commune	Tarifs adultes
Tranche A plus de 1220 €	5,83 €	7,40 €	6,83 €
Tranche B entre 766 € et 1220 €	5,65 €	6,94 €	
Tranche C < de 765 €	5,50 €	6,50 €	
Prix des repas TTC RESTAUVAL	TTC 2024	Augmentation septembre 2025	2025
Repas enfants	5,60 €	2,69%	5,75 €
Repas adultes	6,49 €		6,66 €
Augmentation moyenne		2,69%	

Monsieur Dreux demande la durée de validité de ce nouveau tarif ?

Madame Coulon et Monsieur le Maire précisent que ce tarif entrera en vigueur au mois d'octobre (le temps pour les services de le mettre en place sur les outils) et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026.

Monsieur Dreux demande s'il est possible d'avoir un point sur l'activité de Restauval ?

Monsieur Trifaut indique que le dernier bilan pourra être transmis.

Madame LEPROUST demande si Restauval a réussi à stabiliser l'équipe ?

Monsieur le Maire indique qu'une certaine stabilité a pu être perçue au dernier trimestre de l'année scolaire. En ce début d'année, une seule personne est nouvelle.



Après en avoir échangé, les élus du conseil municipal adoptent à l'unanimité ce nouveau tarif pour la restauration scolaire.

Rapport n° 2 : Subvention exceptionnelle comité des fêtes

Le comité des fêtes de la commune de Montfort-le-Gesnois participe à l'organisation de la **fête du 14 juillet** chaque année en collaboration avec la municipalité, les commerçants et les associations de la commune. Cette manifestation municipale génère des frais supplémentaires pour le comité des fêtes dans le cadre des animations mises en place.

Le comité a également participé aux « **6H Gravel Montgesnoise** », la fréquentation s'est révélée bien inférieure aux prévisions, entraînant pour l'association une perte financière réelle de 856€.

Afin de ne pas obérer ces dépenses sur le budget de fonctionnement du comité des fêtes, il est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes :

- Animation appuyée par l'orchestre « Cinq de Cœur » pour un montant de 1 100 €
- Manifestation « 6H Gravel Montgesnoise » pour un montant de 800 €

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de **1 900 €** à l'association du comité des fêtes.

Après en avoir échangé, les élus du conseil municipal adoptent à l'unanimité l'attribution de cette subvention exceptionnelle de 1900€.

Rapport n° 3 : Attribution de lots pour le comice agricole du canton

Le **comice agricole du Gesnois** va se tenir le **6 et 7 septembre 2025** sur la commune de **Saint Célerin**. Lors de cette journée, un concours est organisé avec les agriculteurs présents.

Afin de récompenser les lauréats de ce concours, l'association du comice nous a sollicités pour remettre des lots.

Il vous est proposé d'attribuer les récompenses suivantes :

- 2 coupes
- 2 bons d'achat de 20 euros à consommer chez AGRIMOT
- 2 bons d'achat de 20 euros pour aller manger à la Crêperie Le Blé Noir
- 2 bons d'achat de 20 euros à consommer au Comptoir de senteurs

Après en avoir échangé, les élus du conseil municipal émettent un avis favorable de la façon suivante :

- **18 votes Pour**

- Au regard des fonctions de Madame SABIN et de Monsieur COUDRAY, il y a 2 non-participations.
- 3 élus absents ou excusés

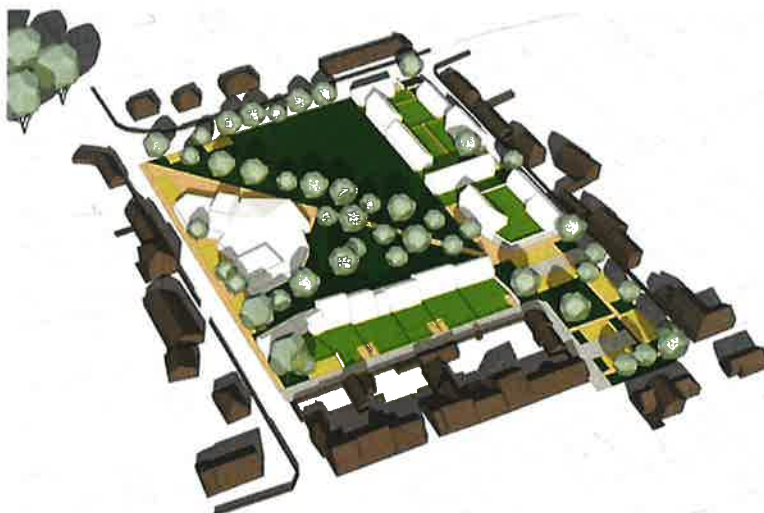
Rapport n° 4 : Validation du projet d'aménagement, du phasage du permis d'aménager du projet du champ de foire ainsi que le lancement d'un mandat d'étude

Durant l'année 2025, les élus du conseil municipal ont finalisé les travaux de réflexion sur l'aménagement du champ de foire avec l'accompagnement d'AMENAO. Ce travail a fait l'objet d'une étude spécifique de densification ainsi qu'une approche économique avec un économiste de la construction.

Une présentation du projet a été faite également en réunion publique avec la population dans le premier semestre 2025.

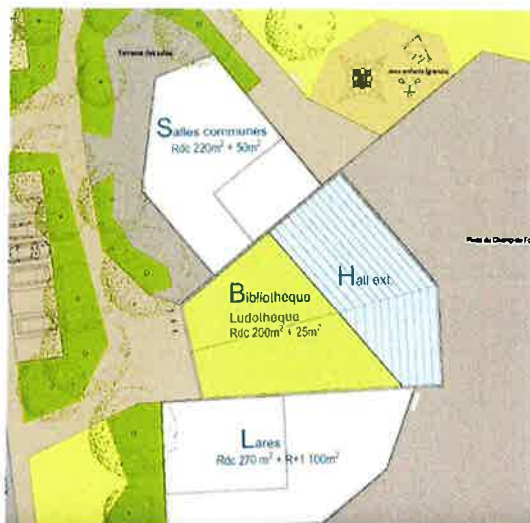
Scénario d'aménagement retenu

Ce plan de principe envisage l'aménagement du parc, la création d'un béguinage et d'un ensemble immobilier commerces / logements, ainsi que de maisons de ville



Ce projet envisage la création d'un centre social, d'une bibliothèque ludothèque, de salles communes et d'une halle extérieure regroupées dans un seul et unique équipement communal. Selon le projet d'Atelier KEBE et l'estimation de CMB, les surfaces utiles retenues pour le projet varient :

	Atelier KEBE	CMB
Equipement public	901 m ²	834 m ²
Grande halle extérieure	200 m ²	200 m ²



Au regard du bilan prévisionnel établi, une enveloppe financière prévisionnelle d'environ 2 900 000 € HT est à prévoir pour ce projet.

A noter que l'estimation des coûts travaux variera fortement au regard du projet architectural et des choix constructifs retenus.

Le Bilan d'opération ne compte pas les frais financiers de la commune pour financement du projet.

Traditionnellement, le Permis d'Aménager était délivré pour la réalisation d'une opération d'aménagement dans sa globalité, ce qui posait des difficultés pour les projets de grande ampleur nécessitant une mise en œuvre échelonnée dans le temps.

Pour remédier à cette rigidité, le législateur a introduit des possibilités de phasage du permis, permettant :

- De répartir les travaux sur plusieurs années,
- De définir des tranches ou phases d'aménagement distinctes, tout en gardant une cohérence d'ensemble.

Ces dispositions sont issues notamment de l'évolution de la pratique et ont été consolidées par la loi ELAN (2018) et les décrets d'application qui ont suivi. Il faut toutefois prévoir ces différentes phases dès l'origine du dépôt du Permis d'Aménager. Ainsi, chaque phase identifiée doit définir précisément quelle partie du projet est concernée, et quel est le délai de réalisation des travaux dans le temps. Ces indications peuvent être clairement explicitées dans un plan de phasage joint au dossier initial, accompagné d'une notice explicative.



Il est ainsi proposé de phaser le projet comme indiqué sur le schéma et ainsi prioriser le développement commercial sur le site.

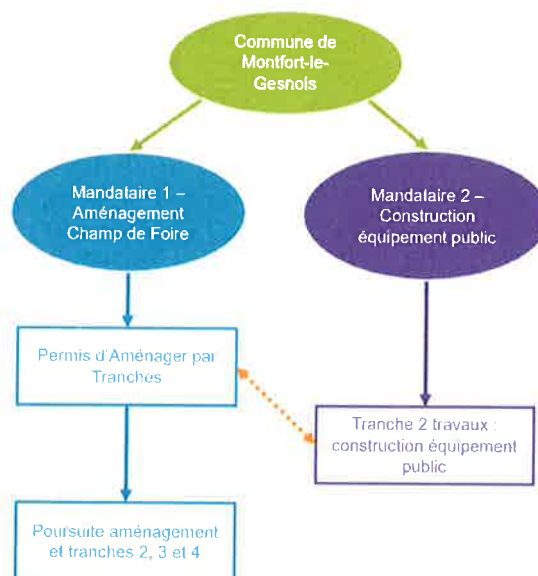
Il est également proposé de positionner l'équipement public à la fin (phase 4) et non en phase 2 comme indiqué sur le plan. Toutefois, et au regard des prescriptions du SCOT en matière d'habitat, il est possible que l'équipement public se positionne plus tôt.

Compte tenu des contraintes réglementaires mais également des ressources disponibles en mairie, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à lancer un mandat d'aménagement permettant de disposer d'un appui juridique pour le permis d'aménager.

En synthèse ...

Au regard du projet et de l'ensemble des éléments énoncés précédemment, il semble pertinent d'envisager le projet global de la manière suivante :

- Mise en place par la commune d'un mandat d'aménagement sur l'ensemble du projet du Champ de Foire
- Dépôt d'un Permis d'Aménager par Tranches sur l'ensemble du Champ de Foire par mandataire 1
- La Phase 1 de travaux serait celle correspondant à la construction du futur pôle commercial et la phase 2 celle pour la construction du futur équipement communal, éléments phares et porteurs du projet
- En parallèle, mise en place par la commune d'un mandat de construction sur le projet d'équipement communal
- Construction de l'équipement communal et suivi par mandataire 2 : concours de MOE et travaux de construction



Un mandataire 1 et 2 peuvent être la même personne. Néanmoins, il faut lancer une consultation pour chacun des 2

Monsieur GAUTIER demande si le positionnement en dernière phase retarde de beaucoup le projet ?

Monsieur le Maire précise que ce serait environ 3 années.

Madame CLEMENCE demande pourquoi la bibliothèque est identifiée comme une « ludothèque » et non pas comme une médiathèque sur le projet du Champ de Foire ?

Monsieur le Maire précise que la mention ludothèque a été mise au regard du prêt de jouets et de jeux qui est possible. Ceci grâce à l'action de l'association « Je m'amuse ».

Après en avoir échangé, le conseil municipal délibère favorablement et à l'unanimité.

- Il valide le projet d'aménagement du champ de foire,
- Il valide le phasage pour le permis d'aménager en positionnant l'équipement public en dernière phase,
- Il autorise Monsieur le Maire à lancer un mandat d'aménagement pour le dépôt du permis d'aménager ainsi qu'à signer tous les documents afférents à cette décision.

Rapport n° 5 : Avis sur la révision du SCOT - AEC Pays du Mans

La révision du SCOT/AEC constitue une étape essentielle pour adapter le projet de territoire aux nouveaux enjeux de développement et d'aménagement. Elle vise à intégrer les



évolutions réglementaires récentes, à prendre en compte les dynamiques démographiques, économiques et environnementales, ainsi qu'à renforcer la cohérence des politiques publiques locales.

Ce travail de révision doit permettre :

- D'actualiser le diagnostic territorial afin d'identifier les tendances structurantes et les besoins émergents (logement, mobilités, foncier, équipements, services, transitions écologiques et énergétiques, attractivité économique) ;
- De redéfinir un projet stratégique à l'échelle de l'AEC, garantissant la mise en valeur des atouts locaux et la maîtrise des contraintes, dans une perspective de développement équilibré et durable ;
- De mettre en conformité le document avec les nouvelles exigences légales et réglementaires (lois Climat et Résilience, Zéro Artificialisation Nette, transition énergétique, planification écologique, etc.) ;
- De renforcer la coopération intercommunale et la coordination avec les autres documents de planification (PLUi, PCAET), dans une logique de complémentarité et de lisibilité pour l'action publique.

L'objectif est de doter le territoire d'un outil de planification stratégique renouvelé, capable de répondre aux défis contemporains (transition écologique, sobriété foncière, adaptation climatique, équité territoriale), tout en assurant une vision partagée et concertée du développement à moyen et long terme.

L'avis argumenté de la commune est abordé en séance (pièce annexe).

Madame CLEMENCE demande si d'autres communes ont fait cette démarche pour appuyer la demande de révision ?

Monsieur le Maire indique que les élus communautaires ne voteront pas car le Président l'a indiqué et n'a pas souhaité organiser des temps de travail. Certaines communes ont décidé de se prononcer par le biais d'une note ou d'un avis également

Monsieur COUDRAY demande si la commune est obligée d'être sous ce SCOT ?

Monsieur le Maire précise que oui, c'est une obligation et le PLUi doit s'y conformer ensuite.

Madame CLEMENCE demande s'il ne serait pas possible de rencontrer des chargés de mission du Pays du Mans afin de comprendre ces décisions ?

Monsieur TRIFAUT précise que des rencontres ont eu lieu mais les décisions appartiennent aux élus.

Les élus demandent à recevoir l'ensemble des informations sur ce sujet. La globalité sera transmise indique Monsieur le Maire.

Après en avoir échangé, le conseil municipal délibère, à l'unanimité, en :

- **Donnant un avis défavorable sur le projet de SCoT-AEC du Pays du Mans**

- Demandant au Pays du Mans de prendre en compte les remarques de la commune de Montfort-le-Gesnois

Rapport n° 6 : Lancement de la consultation auprès des entreprises pour le projet en phase 2 du schéma directeur assainissement

Comme vous le savez, par délibération du **24 avril 2018**, la commune a lancé son schéma directeur de l'assainissement. Ce schéma a donné lieu à une planification pluriannuelle de travaux rappelé dans le tableau ci-dessous :

Montfort-le-Gesnois: Programme pluriannuel des travaux proposés sur le système d'assainissement

		Situation actuelle moyenne							
				200 m ³ /j	32.5 ha	26.4%	128		
Priorité	Échéance	Désignation des travaux	Gestion	Gain ECPP	Gain SA	% dév.	Nb dév./an	Total CHT	
1		Reprise du canal de comptage en entrée station	X					20 000	
1		Mise à niveau de l'autosurveillance (PR Pécardière et PR La Vallée)	X					10 000	
1		Réhausse de 6 déversoirs	X			23.2%	112	30 000	
1		Mesures des débits sur 4 déversoirs (DO2, DO4, DO7 et DO9)	X					20 000	
1	2023-24	Etanchement du PR Beucher et du dessabieur de La Vallée		-2				10 000	
1		Travaux de réhabilitation arrivée station (aval DO Broutelle)		-61				3 000	
1		Bassin d'orage Prés (200 m ³ - vidange à 75 m ³ /h)				21.0%	112	294 000	
1		Refolement BO Prés (85 m ³ /h - DN140)		-18				48 000	
1		Dossier administratif de type porter-à-connaissance	X					20 000	
		Sous-total priorité 1						455 000	
2		Mise en séparatif amont DO4 La vallée		-13		16.0%	107	630 000	
2	2024-25	Travaux de réhabilitation route de La Vallée (1400 m)		-7				420 000	
		Sous-total priorité 2						1 050 000	
3		Mise en séparatif ZA Pécardière (DO1 et DO2)		-11		7.3%	72	735 000	
3	2026	Mise en séparatif amont DO7 Broutelle		-18		3.5%	48	770 000	
		Sous-total priorité 3						1 505 000	
4	2027-28	Travaux de réhabilitation amont PR Saint-Cornelle (850m)		-17				255 000	
		Sous-total priorité 4						255 000	
		TOTAL du programme de travaux						3 265 000	

Version du 25 novembre 2022

Les travaux comprennent principalement :

Travaux EU - Route de la Vallée :

- Travaux de terrassements – voirie – réseaux ;
 - 370 ml de canalisation PVC CR16 DN 125 mm ;
 - 1010 ml de canalisation PVC CR16 DN 200 mm ;
 - 200 ml de canalisation PVC CR16 DN 250 mm ;
 - Reprise de 85 branchements particuliers ;
 - Blindage mécanique ;
 - 30 regards Béton DN 1 000 mm tampon fonte D400 articulés sur le réseau EU ;
 - 400 ml d'intervention sur canalisations en Amiante-Ciment avec dépose de réseaux
- Sous-section 3 ;
- 1 regard de visite de diamètre 1 000 mm en PP avec entrée refolement quel que soit le diamètre ;
 - 210 ml de Chemisage du réseau EP Ø160 Amiante-Ciment existant par gaine fibre de verre imprégnée et polymérisable aux UV ;
 - Essais (étanchéité, compactage et inspection télévisuelles) ;
 - Réfections définitives de voiries.

Travaux EP – Route de la Vallée :

- Travaux de terrassements – voirie – réseaux ;
- 32 ml de canalisation PVC CR16 DN 250 mm ;
- 143 ml de canalisation PVC CR16 DN 300 mm ;
- 4 regards Béton DN 1 000 mm tampon fonte D400 articulés sur le réseau EP ;
- Réfections définitives de voiries

Afin de poursuivre le projet et d'assurer la conduite des travaux, il est nécessaire à présent de **valider les dernières modifications et de procéder à une consultation des entreprises.**

Madame CLEMENCE demande si SAFEGE intervient toujours ?

Monsieur le Maire précise que oui.

Après en avoir échangé, le conseil municipal délibère favorablement et à l'unanimité. Il autorise, Monsieur le Maire, à procéder à une consultation des entreprises pour les travaux de la phase 2 du schéma directeur assainissement et à signer tous les actes correspondants, ainsi que tous les documents résultants des présentes décisions.

Rapport n° 7 : GEOPTIS – actualisation de la longueur de la voirie

Par délibération en date du **28 janvier 2025**, le Conseil municipal a décidé de confier la mise à jour du tableau de classement de voies à GEOPTIS. Ce bilan des voies de la commune de Montfort-le-Gesnois fait apparaître **78720 ml de voies**, à savoir :

- Autoroutes, voies d'importance nationale gérées pour la grande majorité par des sociétés concessionnaires..... 7 200 ml
- Départementales, voies gérées par un département 20 314 ml
- Chemins d'exploitation, cheminement privé desservant à partir d'une voie publique des parcelles qui en sont éloignées..... 4 194 ml
- Chemins ruraux, voies appartenant aux communes, affectées à l'usage du public, qui n'ont pas été classées comme voies communales 6 602 ml
- Voies communales, voies faisant partie du domaine public communal, le classement ou déclassement est prononcé en conseil municipal 40 410 ml
 - . à caractère de rue : 19 137 ml
 - . à caractère de chemin : 18 855 ml
 - . à caractère de place : 2 418 ml

La loi du 9 décembre 2004 n°2004-1343, de simplification du droit, a modifié le code de la voirie routière. Le classement et le déclassement des voies communales sont désormais prononcés par le conseil municipal, sans enquête publique préalable. Si l'enquête publique n'est donc plus systématiquement nécessaire, une délibération doit, en revanche, toujours être prise pour acter les changements de statut des voies communales.

Selon le code la voirie routière et, notamment les articles L111-1 et L141-3, les communes ne peuvent classer dans la voirie communale que les emprises dont elles sont propriétaires à la condition de les affecter à la circulation publique.

Les chemins ruraux ne sont pas pris en compte dans la longueur de voirie communale déclarée chaque année à la Préfecture ; ils font partie du domaine privé de la commune et portent une référence cadastrale.

Les places publiques recensées uniquement en m² n'entrent pas dans le champ d'application de l'article L.5211.32 du CGCT. Ne peuvent être prises en compte que celles recensées en ml.

Seules les délibérations classant ou déclassant la voirie dans le domaine public communal intervenues avant le 1^{er} janvier 2025 seront prise en compte pour la DGF 2026. Aussi, cette nouvelle longueur de voirie de 40 410 ml sera prise en compte pour la DGF 2027.

1) Classement des voies et places suivantes dans le domaine public communal pour les longueurs indiquées, figurant en mètre linéaire :

a) Voies communales :

- Rue des Piliers 24ml
- Chemin de la croix douce..... 370 ml
- Chemin de la Tannerie 198 ml
- Le Grand Gué de Marcé 442 ml
- Chemin du Gué d'Arancé 928 ml
- Résidence du Dauphin 353 ml
- Ruelle Bourgneuf 26 ml
- ZA de la Pécardière 257 ml
- Chemin de la Croix douce (VC420) ... 438 ml
- Voie communale n°202..... 184 ml
- Voie communale n°8..... 446 ml
- Chemin de la Voutrie 1693 ml
- Impasse de la petite branle 780 ml
- Chemin de Champ Fresneau (VC103) 2689 ml
- Route de la Bondonnière 1128 ml
- Passage des 110 marches 50 ml
- Chemin du Moulin 499 ml
- Place des Tilleuls 157 ml
- Place du cimetière St André..... 96 ml
- Chemin des Roussières 300 ml
- Chemin de la Pincerie 648 ml
- Chemin du Château 2419 ml
- Chemin du Champ vert 140 ml

- Sentier de la Pécardière..... 205 ml
- Avenue de la Pécardière 265 ml
- Route du Maspré 1159 ml
- Chemin du Houx..... 790 ml
- Chemin de la petite branle 1757 ml
- Place des Tilleuls 157 ml

b) Places :

- Place du parc des sittelles..... 293 ml
- Place du centre aquatique 450 ml
- Place de la route de St Corneille..... 198 ml
- Place de la mairie 42ml
- Place du cimetière 46 ml
- Place espace du pont romain..... 315 ml
- Place de la rue des Violettes 46 ml

2) Actualisation du tableau de classement des voies communales, qui sera annexé à la délibération

a) Voies et chemins communaux :

Appellation	Voie d'origine	Extrémité	Longueur Totale (en ml)
PASSAGE DES PILIERS	RUE DE L'EGLISE (RD20)	RUE DES PILIERS	24
CHEMIN DE JACOB	ROUTE DE LA VALLEE	CHEMIN DES VIGNES	265
CHEMIN DE LA CROIX DOUCE (VC424)	ROUTE DE LA BELLE INUTILE (RD20)	LIMITE COMMUNALE	370
LOTISSEMENT DU CHENE ROUGE	ROUTE DE SILLÉ-LE-PHILIPPE (RD83)	IMPASSE	141
CHEMIN DES BOUGRIERES	CHEMIN DE CHATEAU	CHEMIN DE CHATEAU	1 203
RUE DE MONTMEDY	RUE DU QUINCONCE	ROUTE DE LOMBRON (RD25)	259
CHEMIN DE LA TANNERIE	ROUTE DE SAUSSAY	IMPASSE	198
LE GRAND GUE DE MARCE	CHEMIN DU HOUX	CHEMIN DU GUE D'ARANCE (CR)	442
CHEMIN DU GUE D'ARANCE (VC)	ROUTE DE CONNERRE	CHEMIN DU HOUX	928
RUE DE SAINT-ANDRE	RUE DES VIOLETTES (RD97BIS)	RUE DU QUINCONCE	285
ALLEE DES BLEUETS	RUE DES ROSES	RUE DES VIOLETTES (RD97BIS)	235
PASSAGE DES BLEUETS	ALLEE DES BLEUETS	IMPASSE	83
RUE DES COQUELICOTS	PASSAGE DES BLEUETS	IMPASSE	530
RUE DU CHAMP DE FOIRE	RUE DE LA FERTE (VC)	RUE DE SAINT-ANDRE	162
IMPASSE TASBOEUFs	RUE DU HARAS (RD20)	CHEMIN RURAL N°4	158
RUELLE DE LA MADELEINE	GRANDE RUE (RD119E)	RUE DU HARAS (RD20)	143
RUE DU PATIS	GRANDE RUE (RD119E)	PLACE NOTRE-DAME	74

IMPASSE DU PARTERRE	RUE DE LA POINTE	IMPASSE	51
RUE DES BONS ENFANTS	RUE DE LA CROIX BLANCHE (RD20)	AVENUE DE LA LIBERATION (RD25)	68
RESIDENCE DU DAUPHIN	ROUTE DE FATINES (RD91)	ROUTE DE SAINT CORNEILLE (RD20)	353
ALLEE DES TILLEULS	AVENUE DE LA PECARDIERE (VC)	IMPASSE	392
RUE DU QUINCONCE	RUE HONORE BROUTELLE (RD20)	ROUTE DE LOMBRON (RD25)	366
RUELLE BOURGNEUF	RUE DE L'EGLISE (RD20)	RUE DES PILIERS	26
ZONE D'ACTIVITE DE LA PECARDIERE	LIMITE COMMUNALE	IMPASSE	257
LA PETITE VALLEE	RUE BASSE (RD20)	IMPASSE	220
CHEMIN DE LA CROIX DOUCE (VC420)	CHEMIN DU PIOLAY	CHEMIN DE LA CROIX DOUCE (VC424)	438
VOIE COMMUNALE N°202	ROUTE DE LA BELLE INUTILE (RD20)	VOIE COMMUNALE N°8	184
VOIE COMMUNALE N°8	ROUTE DE LA BELLE INUTILE (RD20)	LIMITE COMMUNALE	446
ALLEE DES CHARMES	ALLEE DES TILLEULS	ALLEE DES PINS	103
ALLEE DES MARRONNIERS	ALLEE DES TILLEULS	IMPASSE	434
ALLEE DES IRIS	RUE DES VIOLETTES (RD97BIS)	ALLEE DES GLYCINES	68
ALLEE DES PINS	ALLEE DES PINS (RD83)	ALLEE DES CHARMES	71
CHEMIN DE LA VOUTRIE	ROUTE DE SILLÉ-LE-PHILIPPE (RD83)	IMPASSE	1 693
CHEMIN DE LA MONTROLIÈRE (CR N°11)	RUE DE LA MONTROLIÈRE	CHEMIN DE LA SAPINIÈRE (Privé)	224
RUE DE LA MONTROLIÈRE	ROUTE DE CONNERRE	CHEMIN DE LA MONTROLIÈRE (CR N°11)	336
IMPASSE DE LA PETITE BRANLE	ROUTE DE SAUSSAY	IMPASSE	780
CHEMIN DE CHAMP FRESNEAU (VC 103)	ROUTE DE SILLÉ-LE-PHILIPPE (RD83)	LIMITE COMMUNALE	2 689
CHEMIN DES JARDINS	RUE BASSE (RD20)	ROUTE DE LA VALLEE	513
ROUTE DE LA BONDONNIÈRE	ROUTE DE SAINT CORNEILLE (RD20)	ROUTE DE SILLÉ-LE-PHILIPPE (RD83)	1 128
PASSAGE DES 110 MARCHES	RUE BASSE (RD20)	IMPASSE	50
CHEMIN DU MOULIN	CHEMIN DU GUE D'ARANCE (VC)	CHEMIN DU MOULIN DU BREIL	499
RUE DU BEUCHER	AVENUE DE LA GARE (RD83)	LIMITE COMMUNALE	57
RUELLE CORN	RUE DU PATIS	GRANDE RUE (RD119E)	27
ALLEE DES BOULEAUX	ALLEE DES ACACIAS (RD83)	AVENUE DE LA PECARDIERE (VC)	214
RUE DES ROSSIGNOLS	RUE DES PINSONS	RUE DES CANARIS	206
GRAND PARKING DES ECOLES	GRANDE RUE (RD119E)	GRANDE RUE (RD119E)	157
RUE DE LA FERTE (VC)	RUE HONORE BROUTELLE (RD20)	RUE DE LA FERTE (RD119)	315
VOIE COMMUNALE N°101	CHEMIN DU HOUX	IMPASSE	268
ACCES 1BIS, ROUTE DE CONNERRE	ROUTE DE CONNERRE	IMPASSE	96
LOTISSEMENT DU PAVILLON	CHEMIN DU PAVILLON	IMPASSE	180
ALLEE DES GLYCINES	ALLEE DES BLEUETS	ALLEE DES IRIS	154
ROUTE DE LA VALLEE	RUE BASSE (RD20)	LIMITE COMMUNALE	1 354
CHEMIN DES ROUSSIERES (VC)	ROUTE DE CONNERRE	CHEMIN DES ROUSSIERES (CR)	300
IMPASSE DES CAILLES	RUE DES FAUVETTES	IMPASSE	42
RUE DES PILIERS	RUE DE L'EGLISE (RD20)	RUE HONORE BROUTELLE (RD20)	147

IMPASSE TERRE ROUGE	RUE DE LA CROIX BLANCHE (RD20)	IMPASSE	118
RUE DES CANARIS	RUE DU QUINCONCE	RUE DES PINSONS	154
PASSAGE DES PALIERS	AVENUE DE LA LIBERATION (RD25)	RUE THOURY	34
IMPASSE DES HIRONDELLES	RUE DES FAUVETTES	IMPASSE	84
RUE DU BILLOT	RUE THOURY	RUE BASSE (RD20)	94
RESIDENCE LE GRAND CHESNEAU	ROUTE DE CONNERRE	IMPASSE	180
RESIDENCE DU PARC	AVENUE DE LA LIBERATION (RD25)	IMPASSE	99
CHEMIN DU PRESSEUR	ROUTE DE LA VALLEE	IMPASSE	338
RUE DES FAUVETTES	ROUTE DE LOMBRON (RD25)	RUE DES VIOLETTES (RD97BIS)	247
RUE DES ROSES	RUE DES VIOLETTES (RD97BIS)	CHEMIN DE LA MONTROLIERE (CR N°11)	240
CHEMIN DU PAVILLON	CHEMIN DES VIGNES	ROUTE DE FATINES (RD91)	661
RESIDENCE LE CASTEL	AVENUE DE LA LIBERATION (RD25)	IMPASSE	154
RUE DE LA POINTE	AVENUE DE LA LIBERATION (RD25)	RUE THOURY	221
IMPASSE DES MESANGES	RUE DES FAUVETTES	IMPASSE	96
LOTISSEMENT DU CHENE VERT	ROUTE DE SAINT CORNEILLE (RD20)	IMPASSE	106
RESIDENCE LE PETIT PAVILLON	CHEMIN DU PAVILLON	IMPASSE TERRE ROUGE	165
CHEMIN DES VIGNES	ROUTE DE FATINES (RD91)	ROUTE DE LA VALLEE	680
RESIDENCE LE HAUT BOIS	ROUTE DE FATINES (RD91)	IMPASSE	218
RUE DES PINSONS	RUE DES FAUVETTES	RUE DES ROSSIGNOLS	133
RUELLE DU BARON	RUE BASSE (RD20)	PLACE JACQUES MOREAU	75
CHEMIN DE LA ROUVRAIE	ROUTE DE LOMBRON (RD25)	CHEMIN DE LA PETITE BRANLE	380
CHEMIN DE LA PINCERIE	ROUTE DE CONNERRE	IMPASSE	648
CHEMIN DU CHÂTEAU	ROUTE DE LOMBRON (RD25)	RUE DE MONTFORT	2 419
RUE DE L'ECU	RUE DE L'EGLISE (RD20)	RUE DE LA FERTE (VC)	78
CHEMIN DU PIOLAY	CHEMIN DE LA CROIX DOUCE (VC424)	LIMITE COMMUNALE	1 420
CHEMIN DU CHAMP VERT (VC)	ROUTE DE CONNERRE	CHEMIN DU CHAMP VERT (CR)	140
RESIDENCE DE LA PETITE VALLEE	RUE BASSE (RD20)	CHEMIN DES JARDINS	192
RUE DES DAMES (VC)	RUE DE LA FERTE (RD119)	RUE DES DAMES (RD119)	127
LA SAULAIE	ROUTE DES SITTELLS (RD20TER)	IMPASSE	158
IMPASSE DES PRÉS	RUE DES PILIERS	IMPASSE	78
RUE THOURY	ROUTE DE LA VALLEE	GRANDE RUE (RD119E)	226
IMPASSE HONORE BROUTELLE	RUE HONORE BROUTELLE (RD20)	IMPASSE	304
RUE TRAVERSIERE	RUE DE LA POINTE	AVENUE DE LA LIBERATION (RD25)	42
SENTIER DE LA PECARDIERE	AVENUE DE LA PECARDIERE (RD83)	ZONE D'ACTIVITE DE LA PECARDIERE	205
ALLEE DES ROUGES GORGES	RUE DES ROSSIGNOLS	RUE DES ROSSIGNOLS	71
RESIDENCE DU BOIS VERMEIL	ROUTE DE SAINT CORNEILLE (RD20)	RESIDENCE DU DAUPHIN	358
CHEMIN DU CIMETIERE	AVENUE DE LA LIBERATION (RD25)	IMPASSE	97
AVENUE DE LA PECARDIERE (VC)	ALLEE DES BOULEAUX	AVENUE DE LA PECARDIERE (RD83)	265

ROUTE DU MASPRE	LIMITE COMMUNALE	LIMITE COMMUNALE	1 159
CHEMIN DU HOUX	ROUTE DE CONNERRE	LIMITE COMMUNALE	790
ROUTE DE SAUSSAY	ROUTE DE SILLÉ-LE-PHILIPPE (RD83)	LIMITE COMMUNALE	2 307
RUE DES BRUYERES	RUE DE LA MONTROLIÈRE	ROUTE DE CONNERRE (RD119)	268
CHEMIN DE LA PETITE BRANLE	CHEMIN DE LA ROUVRAIE A MONTFORT-LE- GESNOIS	ROUTE DE MONTFORT	1 757

b) Places :

Appellation	Voie d'origine	Extrémité	Longueur Totale (en ml)	Surface (en m²)
PLACE DE LA RUE DU HARAS	RUE DU HARAS (RD20)	IMPASSE	29	997
PLACE DU PARC DES SITTELES	VOIE COMMUNALE N°8	IMPASSE	293	2 054
PLACE DE LA SALLE POLYVALENTE	RUE DES VIOLETTES (RD97BIS)	IMPASSE	294	3 940
PLACE DU CENTRE AQUATIQUE	ROUTE DES SITTELES (RD20TER)	ROUTE DES SITTELES	450	3 080
PLACE DES PILIERS	RUE DES PILIERS	IMPASSE	16	254
PLACE DES TILLEULS	GRANDE RUE (RD119E)	GRANDE RUE (RD119E)	49	505
PLACE NOTRE-DAME	GRANDE RUE, AVENUE DE LA LIBERATION	IMPASSE	217	3 775
PLACE DE LA ROUTE DE ST CORNEILLE	ROUTE DE SILLÉ-LE-PHILIPPE (RD83)	ROUTE DE SAINT CORNEILLE (RD20)	198	1 603
PLACE DE LA RUE DU HARAS	RUE DU HARAS (RD20)	IMPASSE	198	1 488
PLACE DE LA MAIRIE	RUE DE LA FERTE (RD119)	RUE DES DAMES (RD119)	42	430
PLACE DE LA POINTE	RUE DE LA POINTE	IMPASSE	60	1 015
PLACE DU CIMETIERE	RUE DES VIOLETTES (RD97BIS)	RUE DES VIOLETTES (RD97BIS)	46	512
PLACE DE LA LIBERATION	RUE DU QUINCONCE	RUE DU CHAMP DE FOIRE	170	1 196
PLACE ESPACE DU PONT ROMAIN	ROUTE DE LA BELLE INUTILE (RD20)	IMPASSE	315	2 935
PLACE JACQUES MOREAU	RUE THOURY	RUELLE DU BARON	41	295

Représentant une longueur de voirie totale de 40 410 ml.

- c) Les chemins ruraux, chemins d'exploitation, départementales et autoroutes ont été répertoriés dans le tableau en annexe mais ne peuvent être pris en compte dans le tableau de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal :

Appellation : chemins ruraux	Voie d'origine	Extrémité	Longueur Totale (en ml)
CHEMIN DE LA RD91 A LA RD84	ROUTE DE SAINT CORNEILLE (RD20)	ROUTE DE FATINES (RD91)	586
CHEMIN RURAL DE LA CROIX (N°12)	ROUTE DE SILLÉ-LE-PHILIPPE (RD83)	IMPASSE	191
CHEMIN DU CHAMP VERT (CR)	CHEMIN DU CHAMP VERT (VC)	CHEMIN DES 4 JOURS	305

CHEMIN RURAL N°10	A11	CHEMIN DE CHATEAU	211
CHEMIN DES ROUSSIERES (CR)	CHEMIN DES ROUSSIERES (VC)	IMPASSE	954
RUELLE AUX LOUP	CHEMIN DES BOUGRIERES	CHEMIN DE LA ROUVRAIE	409
CHEMIN RURAL N°15	ROUTE DE SILLÉ-LE-PHILIPPE (RD83)	LIMITE COMMUNALE	491
CHEMIN DU GUE D'ARANCE (CR)	LE GRAND GUE DE MARCE	ROUTE DE CONNERRE (RD119)	673
CHEMIN DU GUE BONDES A LA PETITE BRANLE (CR N°20)	LIMITE COMMUNALE	LIMITE COMMUNALE	235
CHEMIN DE LA GRANDE VALLEE	CHEMIN DES JARDINS	ROUTE DE LA VALLEE	172
CHEMIN DE L'ETANG DU PIOLAY	CHEMIN DU PIOLAY	IMPASSE	190
CHEMIN DE LA SAPINIÈRE (Privé)	CHEMIN DE LA MONTROLIÈRE (CR N°11)	IMPASSE	345
CHEMIN RURAL N°26	ROUTE DES SITTELES (RD20TER)	LIMITE COMMUNALE	419
CHEMIN DU MOULIN DU BREIL	CHEMIN DU MOULIN	IMPASSE	231
CHEMIN RURAL N°25	ROUTE DES SITTELES (RD20TER)	LIMITE COMMUNALE	523
CHEMIN DE LOMBRON A LA PETITE BRANLE	ROUTE DE SAUSSAY	IMPASSE DE LA PETITE BRANLE	541
CHEMIN RURAL N°4	Cadastre	IMPASSE DE TABOEUF	126

Longueur totale : 6 602 ml

Appellation : chemins d'exploitation	Voie d'origine	Extrémité	Longueur Totale (en ml)
LES FROGERIES	CHEMIN DE CHAMP FRESNEAU (VC 103)	IMPASSE	110
LA TAILLE	CHEMIN DE CHAMP FRESNEAU (VC 103)	IMPASSE	349
CHEMIN DES SABLONS	ROUTE DE CONNERRE	IMPASSE	275
CHEMIN DE LA BLOSSERIE	LIMITE COMMUNALE	IMPASSE	166
CHEMIN DES ECUREUILS	ROUTE DE SAINT CORNEILLE (RD20)	IMPASSE	812
CHEMIN DE L'ASNERIE	CHEMIN DES ECUREUILS	IMPASSE	758
CHEMIN DE LA SAPINIÈRE (Privé)	ROUTE DE LOMBRON (RD25)	CHEMIN DE LA SAPINIÈRE (Privé)	292
IMPASSE DES PELINIÈRES	ROUTE DU MASPRE	IMPASSE	264
CHEMIN DES 4 JOURS	CHEMIN DES ROUSSIERES (VC)	CHEMIN DU CHAMP VERT (CR)	244
IMPASSE DE MONTMEDY	RUE DE MONTMEDY	IMPASSE	101
CHEMIN DU DRU	CHEMIN DE LA ROUVRAIE	IMPASSE	199
ROUTE DE LA CROIX MILLET (VC401)	ROUTE DE SAINT CORNEILLE (RD20)	LIMITE COMMUNALE	624

Longueur totale : 4 194 ml

Appellation : Départementales	Voie d'origine	Extrémité	Longueur Totale (en ml)
ROUTE DE FATINES (RD91)	RUE DE LA CROIX BLANCHE (RD20)	LIMITE COMMUNALE	958

ROUTE DE MONTFORT (RD25)	ROUTE DE LOMBRON (RD25)	LIMITE COMMUNALE	913
RUE DE LA FERTE (RD119)	RUE DES DAMES (RD119)	RUE DES VIOLETTES (RD97BIS)	89
ROUTE DE CONNERRE (RD119)	RUE DE LA FERTE (RD119)	LIMITE COMMUNALE	1 934
ALLEE DES PINS (RD83)	AVENUE DE LA PECARDIERE (VC)	ALLEE DES ACACIAS (RD83)	208
AVENUE DE LA GARE (RD83)	RUE BASSE (RD20)	ROUTE DE LA MARINE (RD119)	803
RUE BASSE (RD20)	RUE DE LA CROIX BLANCHE (RD20)	RUE DU HARAS (RD20)	286
RUE DES DAMES (RD119)	RUE HONORE BROUTELLE (RD20)	RUE DE LA FERTE (RD119)	124
ROUTE DE LA BELLE INUTILE (RD20)	RUE DE L'EGLISE (RD20)	LIMITE COMMUNALE	1 224
ROUTE DES SITTELES (RD20TER)	ROUTE DE LA BELLE INUTILE (RD20)	LIMITE COMMUNALE	1 046
ROUTE DE SILLÉ-LE-PHILIPPE (RD83)	ROUTE DE SAINT CORNEILLE (RD20)	LIMITE COMMUNALE	3 198
RUE DE LA CROIX BLANCHE (RD20)	RUE BASSE (RD20)	ROUTE DE FATINES (RD91)	425
ALLEE DES ACACIAS (RD83)	ALLEE DES PINS (RD83)	ROUTE DE LA MARINE (RD119)	332
RUE DE L'EGLISE (RD20)	RUE DES DAMES (RD119)	ROUTE DE LA BELLE INUTILE (RD20)	142
ROUTE DE SAINT CORNEILLE (RD20)	ROUTE DE FATINES (RD91)	LIMITE COMMUNALE	1 874
AVENUE DE LA LIBERATION (RD25)	RUE DE LA CROIX BLANCHE (RD20)	GRANDE RUE (RD119E)	696
RUE DES VIOLETTES (RD97BIS)	RUE DE LA FERTE (RD119)	ROUTE DE LOMBRON (RD25)	609
ROUTE DE LA MARINE (RD119)	ROUTE DE LA BELLE INUTILE (RD20)	LIMITE COMMUNALE	1 195
RUE HONORE BROUTELLE (RD20)	GRANDE RUE (RD119E)	RUE DES DAMES (RD119)	495
GRANDE RUE (RD119E)	AVENUE DE LA LIBERATION (RD25)	RUE HONORE BROUTELLE (RD20)	595
RUE DU HARAS (RD20)	RUE BASSE (RD20)	RUE HONORE BROUTELLE (RD20)	533
AVENUE DE LA PECARDIERE (RD83)	AVENUE DE LA PECARDIERE (VC)	LIMITE COMMUNALE	323
ROUTE DE LOMBRON (RD25)	GRANDE RUE (RD119E)	ROUTE DE MONTFORT	2 312

Longueur totale : 20 314 ml

Appellation : Autoroute	Voie d'origine	Extrémité	Longueur Totale (en ml)
A11	LIMITE COMMUNALE	LIMITE COMMUNALE	7 200

Après en avoir échangé, le conseil municipal délibère, à l'unanimité, en faveur de cette actualisation.

Rapport n° 8 : Vente de 2 parcelles pour le projet du château d'eau

Par courrier en date du **2 octobre 2024**, la Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) de Montfort-le-Gesnois a informé notre service urbanisme du projet d'acquisition de deux parcelles pour accueillir la construction d'un château d'eau en remplacement de deux anciens réservoirs situés sur le domaine privé.

Département de la Sarthe
Commune de MONTFORT LE GESNOIS
Lieu-dit : " La Brosse "

VENTE DURAND-SIAEP de la région de Montfort le Gesnois

PLAN DE BORNAGE

Echelle : 1/1250

Complété par application du cadastre



COORDONNÉES RECTANGULAIRES		
MAT	X	Y
10	1507123.81	7210187.32
23	1507195.51	7210218.53
34	1507140.37	7210401.34
37	1507197.37	7210212.37
134	1507139.24	7210405.08

- Acquisition de la SIAEP
de la région de Montfort le Gesnois;
01 ha 27 a 63, Contenance cadastrale.
- Acquisition de la Commune
de Montfort le Gesnois;
05 a 00, Contenance cadastrale.

Légende

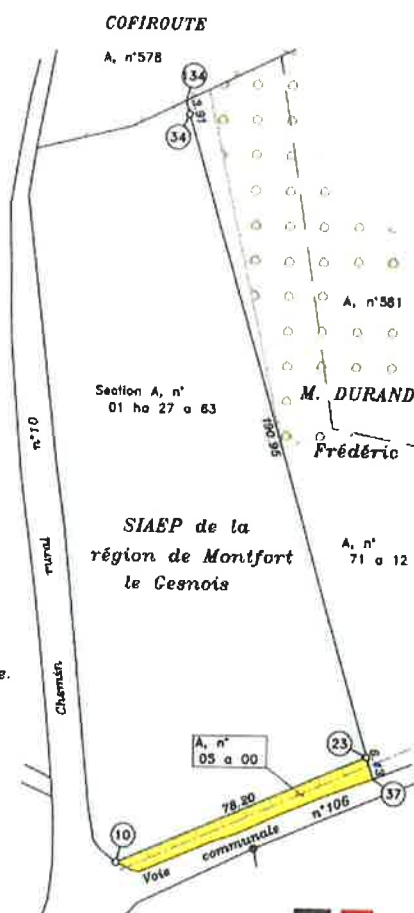
- borne plastique Barbier
- borne plastique ancienne

Dressé par le Cabinet BARBIER
Géomètre Expert à Connerre,
St Calais, La Ferté Bernard, Le Mans
Le 23 Décembre 2024 Réf : 15431

Le bornage est rattaché au
système national RGF93(CC48)



GEOMETRE-EXPERT
CONSEILIER VALORISEUR GARANT



En date du **8 octobre 2024**, le conseil municipal a émis un avis favorable au positionnement d'un futur château d'eau au lieu-dit La Brosse afin de remplacer deux anciens réservoirs vieillissants et sans électricité, et situés sur un domaine privé, engendrant des problèmes d'accès pour la maintenance de ces derniers.

Dans le cadre de l'achat, par le syndicat d'eau, de la parcelle « lieu-dit la Brosse » cadastrée A579, Monsieur BARBIER, géomètre expert, a réalisé un bornage en présence d'un adjoint de la commune et il s'avère qu'une bande d'environ 6 m de large de cette parcelle, serait à réintégrer dans la voie communale 106.

Il a donc été proposé à la commune de Montfort-le-Gesnois la régularisation de cette bande d'une superficie de **500 m² pour la somme de 1 euro**.

Après en avoir échangé, le conseil municipal délibère, à l'unanimité, en faveur de cette vente. Les élus autorisent Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches administratives ainsi qu'à traiter la question des éventuelles dépenses liées au projet.

Rapport n° 9 : Vente du cabinet dentaire acheté par la commune

Le conseil municipal d'avril 2025 a accepté la proposition de Madame POITRENAUD (kinésithérapeute) concernant l'achat du cabinet dentaire (rue Honoré Broutelle) hors frais de notaire (les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur).

Il avait été décidé à l'unanimité :

- de vendre le cabinet au prix de 92 000€ ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches liées.

Au vu de l'article L2241-1 du CGCT, toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. **Le conseil délibère au vu de l'avis du service des domaines.**

La délibération prise en avril 2025 dans le cadre de la future vente de l'ancien cabinet dentaire n'était pas appuyée sur l'avis du service des domaines. Aussi, le notaire en charge de l'acte demande une nouvelle délibération avec mention de l'avis.

L'avis est arrivé le 31 juillet 2025, il estime le bien à 98 000€.

Les 92 000 € proposés par la commune respectent donc bien le cadre réglementaire car une marge de 10% est prévue pour apprécier le bien. La valeur minimale serait donc de 88 200€.

Après en avoir échangé, le conseil municipal délibère, à l'unanimité, en faveur du montant initialement prévu qui a été positionné à 92 000€. Les autres mentions restent inchangées également.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Subventions**

Un courrier reçu le **29 juillet 2025** notifie l'attribution de la **subvention Fonds vert** pour un montant de **245 000 €** pour la réhabilitation d'un ensemble immobilier pour commerces Place Notre Dame. Le montant total des subventions du projet est de **1 291 570,14 euros**.

- **Activité de la bibliothèque municipale**

Voici un extrait de l'activité 2024 :

- La bibliothèque a été ouverte au public 11 jours en plus sur l'année (aide bénévole pour les permanences).
- Une augmentation des acquisitions de livres est notée : 58 ouvrages achetés en plus sur l'année.
- On a doublé le travail de désherbage des livres (1278 en 2024 contre 601 en 2023), ceci au regard du déménagement.
- Plus de 200 prêts supplémentaires sur l'année par rapport à 2023.
- Une augmentation du prêt jeunesse : 333 en plus en 2024.
- Plus d'emprunteurs actifs chez les adultes aussi.
- Le chiffre des nouvelles inscriptions est stable par rapport à l'année précédente.

Monsieur le Maire adresse un remerciement tout particulier aux bénévoles en séance car leur investissement est très apprécié.

Depuis la délibération de ce début 2025, l'adhésion est gratuite. Cela favorisera certainement les inscriptions, précise Madame BULOUP.

- **Sangliers**

Nous avons régulièrement des remontés des habitants concernant les sangliers et les dégradations constatées sur les différents terrains (route de Connerré, du Haras, chemin des Bougrières, de la Vallée).

Monsieur le Maire indique avoir contacté le garde-chasse le 21 août 2025. Ainsi que deux propriétaires de chasse le 27 août. Monsieur Le Préfet a écrit aux propriétaires de chasse afin de leur rappeler leurs obligations (organiser des battues).

Monsieur TRIFAUT précise également qu'il va prendre contact avec le louvetier pour organiser une battue administrative.

Monsieur DREUX demande si Monsieur Le Préfet ne peut pas, à son niveau, demander à diligenter une battue ?

Monsieur le Maire précise que si mais quand cela atteint des tronçons de sécurité (routes départementales, par exemple) sinon c'est le pouvoir de police du maire qui doit être actionné.

- **L'activité Canoé-kayak 2025**

L'activité a dépassé les inscriptions 2024 cette année. **1163 participants** relevés en 2025 contre 896 en 2024.

Monsieur le Maire évoque une belle réussite de ce projet et précise que la convention avec le Club de Canoé de La Ferté Bernard arrive à sa fin (3 ans), un bilan sera donc effectué.

- **L'ambulance de la Croix Blanche de Connerré**

Monsieur DREUX tient à remercier les élus de la commune ainsi que Monsieur TRIFAUT, tout particulièrement. En effet, l'association de la Croix Blanche a pu être dotée d'une nouvelle ambulance grâce aux subventions obtenues par les différentes communes et à l'appui, non négligeable, du conseil départemental.

- **Liste des devis signés depuis le dernier conseil municipal**

INVESTISSEMENT			
Entreprise	Objet	Montant HT	Montant TTC
WESCO	Tabourets pour enseignants école maternelle	276,72 €	331,52 €
NATHAN	Ameublement école maternelle (combiné chambre meubles 2 colonnes et bacs)	1 263,00 €	1 263,00 €
CORNILLEAU	Table de ping-pong (budget participatif le grand Chesneau)	1 000,00 €	1 200,00 €
COLAS CENTRE	Cheminement PMR station épuration vers Pont Romain	27 291,10 €	32 749,32 €
VENDOME DIFF	Sèches mains pour écoles	1 980,94 €	2 377,13 €
WESCO	Tabouret pour ATSEM	123,06 €	147,67 €
SARTHE FIBRE	Onduleurs école maternelle bibliothèque et salle polyvalente	410,00 €	492,00 €
SARTHE FIBRE	Frais d'accès fibre pour bibliothèque 42 grande rue	120,00 €	144,00 €
SONEPAR	Coffret électrique mobile (pour manifestations)	286,54 €	343,85 €
GINGER CEBTP	Etude complémentaire sol (presbytère)	2 020,00 €	2 424,00 €
LUMIPLAN VILLE	Borne tactile mairie avec affichage légal	2 990,00 €	3 588,00 €
LUMIPLAN VILLE	Panneau affichage rue du haras	11 490,00 €	13 788,00 €
	Total devis signés	49 251,36 €	58 848,49 €

FONCTIONNEMENT			
Entreprise	Objet	Montant HT	Montant TTC
VENDOME DIFF	Produits d'entretien suite	221,51 €	265,81 €
ASLER DIFFUSION	Film PVC pour recouvrir les livres	375,50 €	450,60 €
PRINT SUCCESS	Adhésifs consignes sécurité kayak	45,00 €	54,00 €
SONEPAR	Matériels pour installation sèches mains écoles	207,37 €	248,84 €
FIDUCIAL	Fournitures administratives mairie	607,62 €	729,14 €
OUEST FRANCE	Abonnement OUEST FRANCE 1 an	463,50 €	463,50 €
TORCE BIOMASSE	Paille de miscanthus pour espaces verts	150,00 €	180,00 €
GROUPE BENAR	Pièces pour réparation friteuse	391,88 €	470,26 €
PITNEY BOWES	Cartouche pour machine à affranchir	153,85 €	184,62 €
LBS PRODUCTI	Feu d'artifice 13 juillet 2025	4 583,33 €	5 500,00 €
REXEL FRANCE	Interrupteur bibliothèque	43,48 €	52,18 €
ACCES EDITIO	Fournitures pédagogiques école élémentaire	818,50 €	818,50 €
SAVOIR PLUS	Fournitures rentrée école maternelle	612,47 €	734,96 €
SEDI EQUIPEM	Chemises dossier urbanisme - DP (X50)	87,50 €	105,00 €
BL commande	Registre d'appel journalier écoles rentrée 2025-206 (X7)	37,87 €	45,44 €
THUARD LIBRA	Achat de livres pour bibliothèque (50 Livres)	771,41 €	813,88 €
SONEPAR	Batterie pour alarme pour salle polyvalente	13,49 €	16,19 €
SIGNARAMA	Adhésif pour banderole forum des associations	94,00 €	112,80 €
GARAGE ECOLE	Vidange camion IVECO 6582XW72	228,21 €	273,85 €
THEODORE MAI	Produits pour réfection muret de clôture	194,60 €	233,52 €
SEDI EQUIPEM	Médaille d'honneur 20 ans (P GUIBERT)	69,00 €	82,80 €
ENGIE HOME SERV	Intervention climatiseur cabinet médical (recherche panne)	462,12 €	554,54 €
SAVARE FORMATIO	Formation conduite tracteur agricole (4 agents du service technique)	600,00 €	720,00 €
FIDUCIAL	Fournitures administratives mairie	88,89 €	106,67 €
SEDI EQUIPEM	Diplôme maire honoraire cérémonie du 30 août 2025	45,36 €	45,36 €
JOLIVET	Réparation du petit robot de tonte (batterie)	360,88 €	433,06 €
MONTFORT AUTO	Changement de vitre latérale Peugeot BOXER HA 157 VB	354,67 €	425,60 €
BL commande	Etiquettes et rouleaux pour CNI	96,71 €	116,05 €
ENGIE HOME SERV	Carte régulation et bobine détendeur pour climatiseur cabinet médical	372,42 €	446,90 €
AGRIMOT 72	Réparation du tracteur CELTIS CLAAS - culasse suite moteur bloqué	4 517,51 €	5 421,01 €
ACCES EDITIO	Fournitures pédagogiques école élémentaire (suite)	806,71 €	850,75 €
	Total devis signés	17 875,36 €	20 955,83 €

Monsieur le Maire clôture la séance.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Anthony TRIFAUT



Le Secrétaire de Séance
Christiane COULON

